



Département des Hautes-Alpes

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## - COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES -

Date : **Décembre 2010**

### 6.1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publiques

**Commune de La Salle les Alpes**

Mairie  
15 rue Guisane  
05240 LA SALLE LES ALPES

TEL : 04 92 25 54 00 - FAX : 04 92 24 74 13  
e-mail : [secretariatgenera@lasallealpes.fr](mailto:secretariatgenera@lasallealpes.fr)  
Site internet : [lasallealpes.net](http://lasallealpes.net)

**SARL CAMPUS DEVELOPPEMENT**

49 Rue Montlosier  
63000 CLERMONT-FERRAND

TEL : 04 73 42 25 90 - FAX : 04 73 42 25 89  
e-mail : [fave-cam@wanadoo.fr](mailto:fave-cam@wanadoo.fr)



Modifications

---

---



Nature

---

---

**LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Les servitudes (liste ci-dessous) ont été prises en considération lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

CODE	INTITULE	ACTE QUI L'A INSTITUE	SERVICE RESPONSABLE
<b>A1</b>	<b>Protection des forêts</b> Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	* Forêt communale de La Salle les Alpes * Forêt domaniale de la Guisane	<u>Office nationale des forêts</u> 5, rue des silos 05 000 GAP
<b>AC1</b>	<b>Monuments historiques</b> Servitude de protection des monuments historiques	*Eglise Saint-Marcellin, monument historique classé le 08/06/1914 *Chapelle Saint-Barthélémy, monument historique classé le 20/01/1976 * Chapelle Saint Jean-Baptiste des Pananches, monument historique inscrit le 06/06/1988 * Façade peinte et sa toiture correspondante de la maison GROLIER au hameau du Bez (parcelle n°46, section AN), monument historique inscrit le 20/06/1987	<u>M. l'Architecte des Bâtiments de France</u> Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes Cité administrative Desmichels BP 1607 05 016 GAP Cedex
<b>AC2</b>	<b>Protection des sites</b> Servitudes de protection des sites et monuments naturels	* Site Classé de La Clarée, classement le 31/07/1992 * Site inscrit entre Serre-Ratier et Serre-Chevalier, et façades/ élévations/toitures des immeubles bâtis parcelles n°655 à 658 section D, inscrit le 08/01/1943	<u>M. l'Architecte des Bâtiments de France</u> Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes Cité administrative Desmichels BP 1607 05 016 GAP Cedex

<b>AS1</b>	<b>Conservation des eaux</b> Servitudes résultant à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Source de Saint-Joseph, source de Sieyes et source ed Bessey Arrêté préfectoral de DUP du 23/07/2004	<u>Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales</u> Cité administrative Desmichels BP 157 05 004 GAP cedex
<b>EL4</b>	<b>Remontées mécaniques, pistes et accès aux voies d'escalade</b> Servitude de passage	Front de neige et piste de ski sur arrêtés préfectoraux des 06/10/1993 et 28/06/1995	<b>Commune de La Salle les Alpes</b> 15 rue de la Guisane 05 240 La Salle les Alpes
<b>I4</b>	<b>Electricité</b> servitudes relatives à l'établissement des canalisations électrique	<u>ligne 150 kV</u> - L'Argentière – Briançon – Serre-Barbin	<u>Service responsable :</u> <b>Direction Départementale de l'Équipement</b>  <u>service exploitant:</u> <b>EDF-GDF services</b>
<b>PT1</b>	<b>Télécommunications</b> Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	<u>Station hertzienne de La Salle « le Bessey du Manien »</u> Décret du	<b>FRANCE TELECOM</b>
<b>PT2</b>	<b>Télécommunications</b> Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Liaison hertzienne Tronçon Décret du	<b>FRANCE TELECOM</b>
<b>AR6</b>	<b>Champs de tir de l'armée</b> Servitudes relatives aux abords des champs de tir	Champs de tir »Rochilles-Mont Thabor » sur décision ministérielle du 10/06/1949	<b>Ministère de la Défense</b>